



ARRÊTÉ N° 16/2025

**Circulation Interdite sauf Riverains
VC4 Rue des 3 Frères L'hermitte
L'Auviais, La Fontenais
Les 05 et 06 Février 2025 de 8h30 à 16h30**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Patrick Merdrignac en date du 27 janvier 2025 d'interdire la circulation sur la voie communale n°4 pour la réalisation d'un élagage en bord de voie les 5 et 6 février 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'élagage en bord de voie, la circulation sera interdite sauf riverains sur la voie communale n°4 rue des 3 Frères L'Hermitte, l'Auviais, la Fontenais les 5 et 6 février 2025 de 8h30 à 16h30.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Monsieur Merdrignac.

Fait à QUÉVERT, le 28/01/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 31 janvier 2025